

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 2

Vorwort: Editorial
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Nous ne cessons, depuis plus de six mois, de plaider en faveur de la libération du commerce franco-suisse, seule mesure capable de favoriser un développement sain des échanges.

Un premier pas a été fait dans cette direction à la suite de la décision du 2 novembre 1949 du Conseil de l'O. E. C. E. Sur les seize pays participant à l'O. E. C. E., huit ont dépassé le pourcentage de libération prescrit de 50 % (la Suisse se trouvait en tête, dès avant le départ, avec 84 %), trois sont parvenus à des proportions quelque peu inférieures et cinq n'ont pas encore fait connaître tous les éléments d'appréciation des mesures prises par eux.

Sans doute ne s'agit-il là que de résultats partiels, puisque seules les importations privées sont touchées par les mesures de libération et que les partenaires à monnaie forte sont l'objet d'une discrimination de la part de certains pays. Sans doute la libération des échanges ne sera-t-elle pleinement efficace que lorsqu'elle accompagnera une libération des changes. Il n'en reste pas moins que près de la moitié du commerce international de l'Europe occidentale est affranchie de toute restriction quantitative.

Il est temps, croyons-nous, de juger les premiers effets de ces mesures sur le plan franco-suisse et de scruter l'avenir.

Les résultats sont largement positifs : malgré une tendance nettement ascendante des exportations suisses depuis le printemps dernier, la balance commerciale entre la Suisse et la Métropole laisse à la France, en décembre 1949 et janvier 1950, un solde actif important. Grâce à l'évolution parallèle des deux courants d'échange, la balance des paiements ne s'est nullement déséquilibrée, contrairement à ce que d'aucuns redoutaient. Au 31 janvier 1950, l'état d'utilisation, par la France, de l'avance de change de 300 millions de francs suisses était de 162 millions contre 203 au 31 juillet 1949 et 306 au 31 décembre 1948.

Et pourtant, il n'est question, dans la presse, depuis quelque temps, que des difficultés accrues rencontrées par l'O. E. C. E. La dernière session du Conseil n'a pas abouti aux résultats que l'on escomptait et l'on se hâte de condamner l'institution en oubliant ses bienfaits.

Le délégué du Conseil fédéral auprès de l'O. E. C. E. comparait récemment le plan Marshall à une intervention chirurgicale qui a sauvé un enfant moribond. Ce dernier reste, pendant sa longue convalescence, à la merci d'un accident ou d'une rechute, mais cette faiblesse ne signifie nullement que l'opération ait échoué. Ainsi l'aide américaine a été, pour l'Europe gravement malade de 1947, une transfusion de sang salvatrice : des surprises restent possibles jusqu'à la guérison définitive, sans que l'on puisse accuser le plan Marshall d'avoir fait faillite.

Si le principal mérite de l'O. E. C. E. a été, pensons-nous, de provoquer la libération de la moitié des échanges intra-européens, sa politique comporte actuellement certains risques : après avoir fait sortir ses membres de la routine du dirigisme, elle risque de les replonger dans la routine du conformisme. En d'autres termes, les pays participants risquent de perdre leur propre esprit d'initiative, de se reposer sur elle du soin de déterminer à leur place leur politique commerciale, leur politique de libération.

Or, la France peut libérer sans danger ses importations en provenance de Suisse. S'il est concevable à la rigueur qu'elle se protège à l'aide de mesures de contingentement contre l'irruption de produits bon marché qui mettraient en danger sa propre industrie, tel ne peut être le cas de ses importations en provenance de Suisse. Celles-ci ne semblent d'ailleurs pas, étant donné leur prix, pouvoir atteindre des montants illimités, si bien que l'équilibre de la balance des comptes n'en serait pas affecté.

C'est pourquoi nous en appelons ici à l'audace des négociateurs français et suisses. Qu'ils s'inspirent, pour la dernière étape, de l'accord belgo-suisse, ou alors de la suggestion qu'avait faite à Paris M. Van Zeeland : ériger en principe la libération du commerce extérieur, tout en réservant certains postes qui, pour des raisons impérieuses et justifiées, ne pourraient être affranchis sans danger des mesures de contingentement.

C'est le vœu que forment, unanimes, les exportateurs et les importateurs français et suisses.

Chambre de commerce suisse en France